



## Conseil communal de Vully-les-Lacs

Demande de crédit de CHF 116'000 pour l'installation d'un nouvel éclairage public au chemin des Vignes à Cotterd et au chemin des Bellevaux à Chabrey

Préavis municipal n° 2019/03

### Rapport de la Commission des finances

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La Commission des finances, composée de MM. Yves Amiet, Jacques Loup, Fabrice Guillod et Julien Schwab (Matthieu Tombez étant excusé), s'est réunie le 15 avril 2019 pour l'examen du préavis municipal concernant l'installation d'un nouvel éclairage public au chemin des Vignes à Cotterd et au chemin des Bellevaux à Chabrey. A cette occasion, M. Blaise Gaillet, Municipal en charge du dossier, nous a apporté des compléments d'informations.

Les secteurs concernés ont fait l'objet de devis distincts sur plusieurs périodes, ce qui explique que le préavis municipal fasse mention « d'étapes » et que la présentation des postes de coût diffère entre les différents secteurs.

M. Blaise Gaillet nous a indiqué que pour l'étape 3 de Cotterd, il s'agit pour le montant indiqué de la pose de 9 points lumineux et non 8 comme mentionné dans le préavis municipal.

Suite à notre demande de vérification des montants indiqués sur le préavis municipal, M. Blaise Gaillet nous a confirmé ultérieurement à la séance que ceux-ci sont tous corrects.

### Remarques pour Chabrey

La Commission a reçu la confirmation de M. Blaise Gaillet que les 3 points lumineux seront également pourvus de la programmation horaire. Elle donne donc un avis favorable.

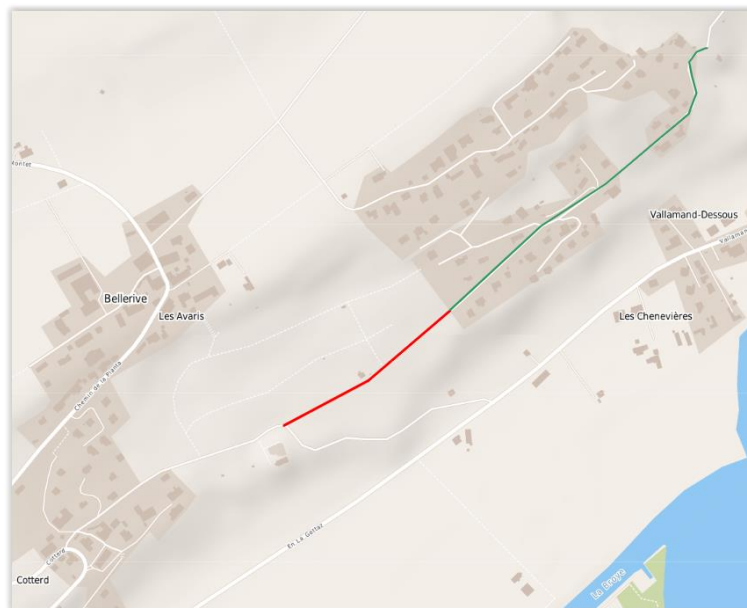


Légende : chiffres 1 à 3 = 3 points lumineux prévus ; points bleus = lampadaires existants

## Remarques pour Cotterd

La Commission a pris connaissance des trois secteurs (étapes) concernés, qui sont en réalité un découpage du chemin des Vignes depuis l'église de Cotterd jusqu'à l'ancienne limite communale de Bellerive-Vallamand.

La Commission donne un avis favorable pour les secteurs (étapes) 1 et 2, où le chemin traverse la zone habitée et est relativement étroit (tronçon en vert ci-dessous). Par contre, elle formule un avis négatif pour l'étape 3 (tronçon en rouge) où la route, plus large, traverse une zone viticole pourvue que d'une seule habitation. Bien que la Municipalité propose des points lumineux avec détecteur de mouvement sur ce tronçon, elle estime que ce secteur ne nécessite pas la pose d'un éclairage public, ce qui réduit les coûts globaux d'environ CHF 36'800 (avec les 10% d'imprévus), soit 32%.



Légende : en rouge l'étape 3, en vert, les étapes 1 et 2.

Au vu de ce qui précède, la Commission des finances propose au Conseil communal d'amender le préavis municipal comme suit :

- d'autoriser la Municipalité à effectuer l'installation d'un nouvel éclairage public à Chabrey et à Cotterd pour les étapes 1 et 2 du préavis municipal ;
- de refuser l'installation d'un éclairage public à Cotterd pour l'étape 3 du préavis municipal ;
- d'accorder un crédit de CHF 80'000 pour ces travaux ;
- de financer ce montant par la trésorerie courante ;
- d'amortir cet investissement de manière linéaire sur 10 ans, à partir de 2020.

La Commission des finances

Salavaux, le 23 avril 2019

Yves Amiet

Jacques Loup

Fabrice Guillod

Julien Schwab